

COMMUNE D' HENIN-BEAUMONT

N°	Bénéficiaire	Destination
ER1	Commune	Réalisation d'un accès à la zone 2AU
ER2	Commune	Réalisation d'un accès piétonnier à la zone 1AU
ER3	Commune	Réalisation d'un cheminement piéton
ER4	Commune	Emplacement réservé pour l'extension du dôme

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE DROCOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

PLU approuvée en 2005

Modification approuvée le 21 février 2017

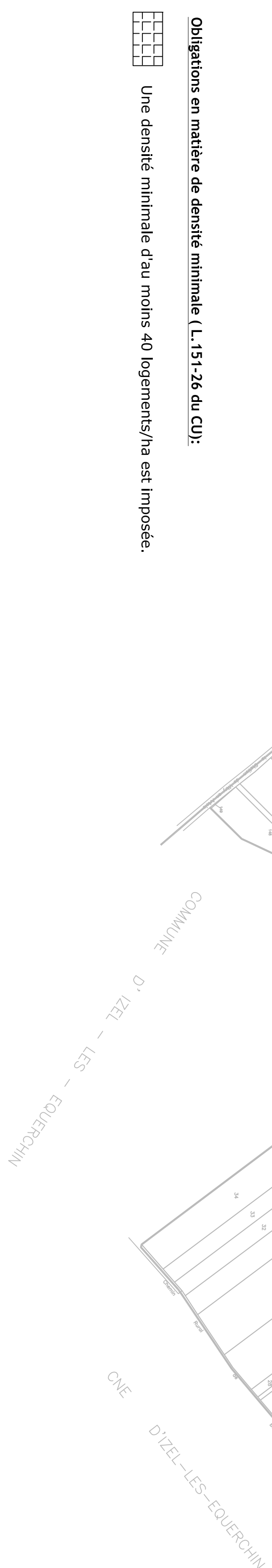
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2017

Le Maire

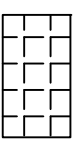
DATE:	Février 2017
ECHELLE:	1/5000
3	

LEGENDE

	Limite de zone
	Emplacement réservé
	Espace vert protégé
Ua	Zone urbaine de moyenne densité correspondant au centre ancien du village
Ub	Zone urbaine correspondant à la Cité de la Parisienne et ses extensions périphériques. Elle comprend un secteur Ub2 correspondant au périmètre SEVESO Z2 (Usine Cray Valley)
Uc	Zone urbaine correspondant aux extensions périphériques récentes
Ud	Zone urbaine correspondant à la frange du parc des Iles devant faire l'objet d'une restructuration urbaine.
Ue	Zone d'activité sans nuisance
Uf	Zone d'activité toute nature. Elle comprend un secteur UFP correspondant à l'aire de stationnement et deux secteurs UF1 et UF2 correspondant aux périmètres SEVESO (respectivement Z1 et Z2)
1AU	Zone à caractère naturel à vocation mixte destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme.
1AUA	Zone de plus grande densité destinée à recevoir un programme de logement intergénérationnel.
1AUe	Zone à caractère naturel à vocation activité légère. Elle comprend un secteur 1AUe2 (correspondant au périmètre SEVESO Z2).
2AU	Zone naturelle non équipée vouée à une urbanisation à long terme
A	Zone naturelle protégée à vocation agricole
N	Zone naturelle protégée. Elle comprend un secteur Ns pouvant accueillir des équipements de loisirs



Obligations en matière de densité minimale (L. 151-26 du CU):



Une densité minimale d'au moins 40 logements/ha est imposée.